

Vataa s'arrêta, ôta son chapeau et salua avec une gravité ironique,

— Quo faites-vous dono, capitaine ?

— Jo to saluo, corbieux ! Clair-de-Luno, mon ami, tu es un grand homme ! Jo to prédis que si tu n'es pas pendu, tu arriveras loin.

— Ou haut ! Amen et merci, capitaine. Mais nous voioi arrivés, donnez-vous la peine de passer, s'il vous plaît ?

En parlant ainsi, Clair-de-Luno poussa un ressort ; une porte invisible tourna sur ses gonds.

Ils se trouvèrent alors dans une chambre bien éclairée et meublée avec luxe.

Le capitaine se retourna.

La porte qui leur avait livré passage avait disparu.

— Vous cherchez quelque chose ? lui demanda Clair-de-Luno d'un air narquois.

— Non, rien ; ma foi, je ne m'en dédis pas, tu es un grand homme ! Ainsi, nous sommes dans la maison de ton baigneur ?

— Mais oui, capitaine, au premier étage. Tenez, regardez par la fenêtre, vous verrez le Pont-Neuf.

(A CONTINUER.)

« Commencé le 1er Janvier 1881 — No. 54. »

## LA DAME DE PIQUE

OU

### LE NIHILISME EN RUSSIE.

#### CHAPITRE VI

##### L'ACQUITTEMENT.

Presque aussitôt, à l'extérieur, il se fit un grand tumulte ; des crosses de fusils retentirent, tous les yeux se tournèrent vers la grande porte, et Véra Sassoulitch, entourée par les gendarmes, vint s'asseoir à son banc, en face de celui des jurés.

L'accusée était pâle, mais fière ; ses traits, quoique fatigués, portaient l'empreinte d'une singulière énergie ; sans s'émouvoir en se sentant dévorée par tous ces yeux, elle jeta un regard assuré sur le public, croisa ; les bras et baissa la tête dans l'attitude de la méditation.

Quelques instants s'écoulèrent encore, enfin l'huissier ouvrit la porte du fond cria :

Messieurs ! la Cour !

Et d'un pas grave, le front impassible, le prince Abalischef, accompagné de ses deux assessurs, aussi dignes que lui, Théodore Férédine et Gabriel Grégorévitch Tarakanof, prit place au fauteuil.

L'appel des jurés commença aussitôt : plusieurs étaient notablement favorables au parti des Nihilistes, le Procureur impérial usant de son droit, récusait le libraire Muller ; Jégore Kapitaneiche, petit propriétaire, Aggè Fomitch, serf libéré ; Ivan Baranof, charpentier, et quelques autres.

Paul Andréitch Bodriakof, avocat de l'accusée, récusait de son côté deux conseillers d'Etat, connus pour leur attachement aux idées anciennes, le baron Mouravief, ennemi déclaré des sectaires, et le comte Koukafekine, que la timidité de son caractère lui rendait suspect.

Après cette élimination plus favorable au fond à l'accusée qu'au gouvernement, le prince Bibikof lut à haute voix l'acte d'accusation.

Ce document n'apprenait rien de nouveau au public.

Le président dit alors :

— Accusée, lisez-vous.

Véra obéit ; un long frémissement parcourut l'auditoire.

Pendant l'interrogatoire qui suivit et auquel la jeune femme répondit d'une voix ferme et brève, l'assesseur Tarakanof regardait par-dessus ses lunettes les membres du jury, et étudiait sur leur visage chaque impression produite, si fugitive qu'elle fût.

Deux ou trois nobles écoutaient avec une expression malveillante et presque irritée les aveux de cette jeune femme ; ils auraient voulu qu'elle fut punie de son attentat, mais leur colère même indiquait la crainte qu'ils ressentaient que la coupable indulgence de collègues hostiles, n'arrêtât le bras de la justice. Les autres, à travers la feinte impassibilité de leur visage, laissaient transparaître une certaine joie haineuse, et écoutaient avec un plaisir, mal dissimulé, les réponses hautaines de Véra.

A chacune de ses réponses, le procureur impérial prenait des notes et fronçait le sourcil ; il pensait au réquisitoire foudroyant qu'il allait prononcer, et se promettait de démontrer victorieusement l'énormité d'un crime longuement prouvé, commis sur la personne d'un haut fonctionnaire et avoué sans pudeur par son auteur.

Pankratief, un moment inquiet sur l'issue du procès, se rassura également en assistant aux débats.

Non seulement l'accusée ne niait pas, mais elle se faisait, pour ainsi dire, gloire de sa détestable action.

Quant le président, après les premières questions préliminaires constatant l'identité de l'accusée, lui demanda :

— Véra Sassoulitch, reconnaissez-vous avoir tiré sur Son Excellence le général Trépof ?

— Oui, répondit-elle simplement.

— En commettant ce crime, quel était votre but ?

— En faisant cette action, que vous qualifiez de crime, je n'avais qu'un but : punir le général de l'odieuse injustice commise par lui à l'occasion d'un étudiant que...

— Connaissez-vous cet étudiant ?

— Non, je ne connaissais que l'injustice commise.

— Si une injustice avait eu lieu, ce que je nie, ce n'était pas à vous à la redresser, il y a des tribunaux auxquels vous auriez dû vous adresser.

— C'est parce que je savais qu'en Russie certains criminels sont au-dessus de la loi, que je me suis résolu à punir moi-même le général.

Son Excellence Pankratief bondit sur son fauteuil.

— Bien répondu, sœur ! dit une voix.

Les agents se précipitèrent, mais l'audacieux interrupteur demeura inconnu.

— Si un pareil fait se renouvelle, je ferai évacuer la salle, dit sévèrement le président.

L'interrogatoire continua dans le plus profond silence.

Les jurés nihilistes se laçaient à la dérobée des regards de triomphe.

A cette première partie du procès succéda l'appel des témoins.

Avant de déposer, chacun d'eux jurait, la main sur l'évangile, de dire la vérité, puis baisait la croix en ajoutant :

« En foi de mon serment, je baise la croix et l'évangile où sont écrites les paroles de mon Sauveur. »

Ces dépositions n'apprenant rien qui ne fut connu, furent accueillies avec une suprême indifférence.